



La lettre du CNCEJ



Le mot du Président Robert Giraud

« ...Mon souci premier a été celui de tout mettre en œuvre pour voir perdurer et faire rayonner l'expertise à la française garante d'une qualité à la dimension de l'image de notre Justice en France et à l'étranger... »

Chères consoeurs,
chers confrères,

Les présidents passent, le CNCEJ demeure solide, fidèle à ses valeurs, toujours représentatif d'une immense majorité du corps expertal, interlocuteur privilégié des pouvoirs publics...

Le mode de fonctionnement n'y est pas étranger ; si son conseil d'administration se renouvelle tous les 2 ans, on y observe une certaine stabilité qui se conjugue avec l'arrivée de nouveaux membres, gage d'idées nouvelles et de dynamisme.

Le Président est issu du conseil d'administration, il en connaît le fonctionnement, il connaît l'histoire, du moins en partie mais les anciens sont là pour l'aider à combler ses quelques lacunes.

J'ai été Vice-Président à côté de Didier FAURY ; il m'a transmis le relais avec efficacité, avec générosité, avec talent.



Il m'a accompagné pendant la première année de mon mandat au cours de laquelle j'ai acquis la maîtrise des dossiers et forgé tant mes convictions que mon projet pour notre Conseil National.

Tout cela dans la continuité des actions menées par le passé et avec le plus grand respect pour ceux qui les ont initiées.

La deuxième année j'ai invité Annie VERRIER à m'accompagner chaque fois que possible dans le suivi de mes projets, dans mes rencontres stratégiques.

C'est ainsi que le flambeau se transmet et que l'aventure humaine prend toute sa dimension quand estime et amitié favorisent le travail d'équipe.

C'est ainsi aussi que la continuité est assurée, que le CNCEJ demeure fidèle à ses principes, à son objet.

Nos interlocuteurs le ressentent et s'en félicitent. Marc TACCOEN a lancé l'idée européenne à Strasbourg, elle poursuit son chemin, nos travaux avec les Allemands avancent, nous allons notamment devenir très actifs au sein de la structure européenne EUROEXPERT.

Didier FAURY avait initié les premières discussions avec la Chancellerie sur la responsabilité de l'expert, j'ai porté ce dossier devant la nouvelle équipe de la Chancellerie et désormais nos vœux sont proches d'être satisfaits.

Dans le prolongement des réflexions entreprises depuis de nombreuses années sur la dématérialisation de l'expertise, là encore Didier FAURY et moi, avons pu, au début de mon mandat cosigner la convention avec la Chancellerie relative au projet OPALEXE dont le déploiement se poursuit toujours inlassablement avec des équipes dévouées en parfaite coordination avec la Chancellerie.

De nombreux autres exemples pourraient être cités, ne seraient-ce que les travaux remarquables des différentes commissions du CNCEJ qui elles-mêmes évoluent au fil du temps.

Mon souci premier a été celui de tout mettre en œuvre pour voir perdurer et faire rayonner l'expertise à la française garante d'une qualité à la dimension de l'image de notre Justice en France et à l'étranger.

Ceci implique de maintenir et renforcer l'attractivité de techniciens de haut niveau parmi nos membres.

Pour ce faire, il convient de remédier à un certain nombre d'inconvénients susceptibles de rebuter ceux dont la motivation profonde est de participer à l'œuvre commune, de mettre leur temps, leur expérience et leur talent au service du bien public.

Responsabilité, statut social et fiscal, statut juridique, contraintes, notoriété, formation et déontologie mais aussi recrutement sont des sujets de réflexions communes à mener avec nos institutions.

Ces travaux sont en cours, les magistrats partagent nombre de nos idées, les pouvoirs publics nous écoutent.

Notre force réside dans l'union, notre représentativité et notre crédibilité en découlent ;

cette union se décline au niveau de chaque membre au sein de chaque compagnie et des compagnies jusqu'au niveau des instances représentatives du Conseil National.

Le 27 mars, Annie VERRIER a été élue brillamment, une nouvelle fois je la félicite, elle sait qu'elle me trouvera toujours à ses côtés pour l'accompagner dans le suivi des chantiers entrepris ; Comme nous tous, je lui souhaite beaucoup de succès dans ses entreprises. Je suis persuadé qu'elle exercera son talent dans une continuité enrichie de sa personnalité et ses propres convictions.

Le temps de l'Administration est différent du nôtre. Nous devons nous y adapter ; il nous faut persévérer, ne pas nous décourager, rester confiants, savoir que nous disposons de l'écoute.

A cet égard, un texte devrait dans un avenir prochain prendre en compte un certain nombre de nos suggestions ; il couronnera un long travail d'équipe...

Présider le Conseil National est un très grand honneur, la tâche est lourde mais combien motivante.

Je vous remercie tous pour la confiance et le soutien que vous m'avez accordés pour que puisse prévaloir l'intérêt général.

Il appartient désormais à notre nouvelle Présidente de s'exprimer.

Robert GIRAUD
Past-président

ACTUALITES COSP

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 a consacré dans l'article 21 que les experts requis, commis ou désignés par les juridictions de l'ordre judiciaire affiliés à un régime de travailleurs salariés bénéficient du statut de collaborateur occasionnel du service public (COSP) prévu dans l'article L311-3 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le décret n°2019-390 du 30 avril 2019 modifie la liste des personnes participant de manière occasionnelle à des missions de service public en y intégrant les médecins et les psychologues faisant des expertises médicales, psychiatriques ou psychologiques, rémunérées en application des articles R-91 du Code de procédure pénale, 264 et 695 du Code de procédure civile.

Ce décret étend le droit d'option aux interprètes et traducteurs, qui pourront demander le rattachement à leurs revenus d'activité non salariée.

Le Conseil national a accompagné tout au long des discussions avec les pouvoirs publics les compagnies concernées, à savoir, médecins, psychiatres et psychologues.

Nous pouvons nous réjouir de ces dispositions qui permettent aux experts d'opter pour le régime correspondant le mieux à leurs aspirations.



Le mot de la Présidente : Annie Verrier



«...Comme l'a dit notre past Président, la tâche est lourde car nos ambitions sont élevées mais je ne doute pas, qu'ensemble, nous continuerons à développer le rayonnement du CNCEJ et du corps expertal...»

Je souhaite dans un premier temps remercier vivement les présidents et représentants des compagnies de leurs votes ainsi que les membres du Conseil d'Administration de la confiance qu'ils m'ont accordée.

J'assure tous les membres de nos compagnies de mon investissement sans relâche dans les différents chantiers qui s'ouvrent et ceux qui ont été initiés et développés par les Présidents précédents. J'ai beaucoup appris à leur contact, des premiers échanges alors que j'étais membre de la commission communication, puis comme secrétaire général adjoint, secrétaire général, conseiller du président et enfin première vice-présidente.

J'ai ainsi pu connaître les différents dossiers qui ont marqué ces dernières années, notamment la reconnaissance d'utilité publique, les chantiers associés à l'évolution de la justice et de notre société, notamment au travers de la numérisation, de l'Europe, ceci questionnant bien évidemment le statut de l'expert.

Robert Giraud m'a associé à ces dossiers stratégiques et je le remercie vivement. Cela a été un réel plaisir de travailler avec lui, dans une ambiance chaleureuse et amicale. Il a été un grand Président et le challenge est important de lui succéder. J'ai beaucoup appris de lui et me réjouis de poursuivre avec son soutien précieux l'implication dans les groupes de travail ministériels initiés sur la suggestion du CNCEJ.

Nous avons accompagné les demandes des experts médecins, psychiatres et psychologues et nous pouvons nous réjouir de l'écoute de nos interlocuteurs et de l'issue favorable concrétisée par le décret du 30 avril 2019 qui permettra aux experts d'opter pour le statut convenant le mieux à leur activité et à leur situation.

D'autres sujets de réflexion sont ouverts dans ce cadre, concernant les traducteurs interprètes, la rémunération notamment au pénal, l'inscription, la formation et la déontologie de l'expert, avec un rapport final rédigé à l'issue de ces groupes de travail.

Les travaux qui se réalisent actuellement dans le comité de réflexion et la commission juridique vont permettre le toilettage de nos statuts et du règlement intérieur.

Un autre chantier concerne les modes alternatifs de règlement des différends, dont la médiation, qui répond au souhait de la justice d'apporter désormais des réponses diversifiées correspondant aux besoins et aux intérêts des parties. Les experts ont toute leur place dans le mode amiable de résolution des différends et je remercie Didier Faury qui a accepté de prendre en charge ce dossier.

Notre site doit également être retravaillé pour encore mieux rendre compte du dynamisme du CNCEJ et de la richesse des informations que nous mettons à disposition de nos membres et du public.

Tout ceci est possible grâce à tous ceux qui, bénévolement, donnent du temps et apportent leurs savoirs au sein des commissions ou des missions qu'ils ont accepté de prendre. En votre nom à tous, je tiens chaleureusement à les remercier.

Comme l'a dit notre past-Président, la tâche est lourde car nos ambitions sont élevées mais je ne doute pas, qu'ensemble, nous continuerons à développer le rayonnement du CNCEJ et du corps expertal.

Annie VERRIER
Présidente

LES ECHOS DU PARLEMENT

Lors de l'examen du projet de loi organisation et transformation du système de santé, la députée de Martinique, Josette Manin, a soulevé les difficultés de recrutement en médecine légale. Une situation qu'elle déclare « insupportable pour l'autorité judiciaire, mais aussi pour les familles. ». Elle propose ainsi de réintégrer la médecine légale dans les projets et schémas régionaux de santé pour faciliter le copilotage par les agences régionales de santé.

L'initiative a été rejetée par le rapporteur Thomas Mesnier, député de Charente, médecin et une majorité de ses collègues : « Le copilotage de la médecine légale par les agences régionales de santé ne nécessite pas d'inscription dans le projet régional de santé. Du fait des spécificités de la médecine légale, à l'instar d'autres disciplines comme la médecine scolaire ou la médecine du travail, les ARS ont d'autres manières d'intervenir. En l'occurrence, elles le feront avec les procureurs généraux, en cosignant des protocoles dans le ressort des cours d'appel. »

Toujours dans le cadre de ce projet de loi, prochainement examiné au Sénat, un amendement gouvernemental a été adopté pour étendre la prise en charge des expertises par la Caisse nationale d'assurance maladie à l'ensemble du contentieux technique. Selon la ministre, cette mesure garantira « une meilleure protection des assurés en situation d'invalidité ou d'incapacité de travail liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle. L'homogénéisation des modalités de prise en charge des expertises améliorerait également la lisibilité et la simplicité du dispositif. »

Dans une proposition de loi, Valérie Boyer, députée des Bouches du Rhône, souhaite renforcer la protection des victimes, la prévention et la répression des violences physiques et sexuelles. Elle propose notamment d'instaurer un nouveau cas d'irresponsabilité pénale, suite à l'émotion suscitée par l'affaire « Jacqueline Sauvage ».

L'irresponsabilité pénale serait instaurée « en raison de la répétition de violences conjugales, d'un trouble psychique ou neuropsychique, ayant altéré son discernement ou entravé le contrôle de ses actes. » Le recours à une expertise psychiatrique serait alors obligatoire. Pour le moment, le texte n'a pas été inscrit à l'ordre du jour.

Les Commissions :

- Comité de réflexion présidé par Pierre LOEPER,
- Commission juridique présidée par Emmanuel CHARRIER,
- Commission Formation et Qualité dans l'expertise présidée par Michel COULANGE,
- Commission informatique et dématérialisation présidée par Pierre MALICET,
- Commission Europe co-présidée par Patrice GARDEL et Marc TACCOEN,
- Commission Médiation présidée par Didier FAURY,
- Comité paritaire présidé par Didier CARDON,
- Les présidents des compagnies d'outre mer sont correspondants ultra-marins,
- Création d'un think tank sur l'expertise judiciaire transverse induite par l'intégration présente et future des Technologies de l'Intelligence Artificielle par David ZNATY.

Le nouveau conseil d'administration

Lors de l'Assemblée générale du 27 mars 2019 ont été élu Administrateurs :

MEMBRES DU CA et PRESIDENT SORTANT	SPECIALITE	COUR D'APPEL
ANDRAULT François-Xavier	Comptabilité	Poitiers
ANDRE Danielle	Estim. foncière et agricoles	Bordeaux
BALANDIER Michel	Chimie industrielle	Besançon
BELLEPAUME Roselyne	Traduction-Interprétariat	Aix-en-Provence
BERNARD Patrick	Bâtiment-TP	Douai
BRINDEAU Patrice	Informatique	Rouen
CARDON Didier	Comptabilité	Paris et Cour de cassation
CHARRIER Emmanuel	Comptabilité	Paris
CLEMENT Bruno	Architecture	Lyon
COULANGE Michel	Architecture	Aix-en-Provence
DEVILLERS Gilles	Informatique	Aix-en-Provence et C de cassation
DRUITE Alain	Bâtiment-TP	Reims
GIRAUD Robert	Bâtiment-TP	Aix-en-Provence et C de cassation
HECKLÉ Etienne-Philippe	Activités agricoles	Paris
LAGOUTTE Michel-Patrick	Bornage	Paris
LEICEAGA Bernard	Bâtiment-TP	Aix-en-Provence
LEON Yves	Informatique	Aix-en-Provence
LUDES Bertrand	Médecine Légale	Colmar
MALICET Pierre	Informatique	Aix-en-Provence
MAZABRAUD Robert	Incendie-Explosion	Limoges
MONTICO Patrice	Communication	Paris
PRUVOST Anne-Marie	Bâtiment-TP	Versailles
VERRIER Annie	Psychologie	Amiens et Cour de cassation
VIGLINO Charles	Bâtiment-TP	Paris et Cour de cassation
ZNATY David	Informatique	Paris et Cour de cassation

Le Conseil d'administration a élu à son tour le Bureau :

Annie VERRIER, Présidente
 Didier CARDON, 1er Vice-Président
 Etienne Philippe HECKLE, Vice-président
 Gille DEVILLERS, Vice-président
 Anne-Marie PRUVOST, Secrétaire générale
 Gilles DEVILLERS, Secrétaire général adjoint
 François Xavier ANDRAULT, Trésorier
 Emmanuel CHARRIER, Trésorier adjoint
 Robert GIRAUD, Président d'honneur
 Patrice GARDEL, Conseiller de la Présidente
 Jean-Francois JACOB, Conseiller de la Présidente
 David ZNATY, Conseiller de la Présidente

**Plus d'infos sur le site du CNCEJ :
www.cncej.org**